Prison, (la vieille) dans la Cité de Montréal. Voyez Ordonnances, (25.)

Prisons, dans les Districts Judiciaires. Voyez Ordonnances, (23.)

QUEBEC, Cité et Ville de. L'Ordonnance pour son Incorporation amendée. Voyez Ordonnances, (27.)

Questions négativées, 12, 21, 27, 60, 67, 59, 79, 82, 84, 104, 106, 121, 133, 140, 151, 157, 161, 170, 185, 186, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 200, 204.

RECEVEUR Général (le ci-devant). Voyez Ordonnances, (5.)

Remboursement d'une somme d'argent avancée par la Caisse Militaire pour des objets relatifs à la Province. Voyez Ordonnances, (31.)

Règles et Règlemens relativement à la seconde lecture des Ordonnances, suspendus, 34, 175, 204.

SALLES D'AUDIENCE et Prisons. Voyez Ordonnances, (23.)

Shérif, L'Office de. Voyez Ordonnances, (20.)

T.

U.

V.

 $\boldsymbol{X}$ 

 $oldsymbol{Y}$ 

 $oldsymbol{Z}.$